



Notre Projet Associatif

Mobil'Emploi 73 a choisi de réviser son projet associatif : le projet de l'association, détenu par la mémoire collective des administrateurs historiques, devait être traduit par un texte accessible afin de donner des fondations aux actions menées, afin de défendre, au-delà des activités de terrain, des valeurs et une méthode d'action, afin de rassembler administrateurs et salariés. Carte d'identité de Mobil'Emploi 73, ce projet associatif a été construit selon une méthode participative : une consultante extérieure a ainsi procédé en 3 phases :

- Rencontre avec des administrateurs passés et présents, des salariés et des partenaires de l'association pour extraire la moelle du projet ;
- Travail en ateliers avec salariés et administrateurs pour alimenter, valider et nourrir la trame du projet ;
- Rédaction d'une proposition de projet associatif.

Cette proposition a finalement été retravaillée en Conseil d'administration, avec un souci permanent de rendre le projet accessible à tous, tout en l'appuyant sur des grands mouvements aujourd'hui en action.

Plan

Le projet en 5 points

- 1 – Regard actualisé sur les missions
- 2 - Créativité et pragmatisme dans les dispositifs
- 3 – Valeurs fondatrices et philosophie de l'action.
- 4 – Partenaires nécessaires à des besoins qui évoluent.
- 5 – Une organisation associative adaptée et efficiente.

Toute une histoire.....

Mobil'Emploi 73, acteur depuis 10 ans dans le développement de réponses aux besoins de mobilité des personnes sur les territoires.

*« Pas d'auto, pas de boulot,
Mais si t'as un boulot, tu peux payer l'auto ! »*

Ce premier slogan des fondateurs de l'association « Aid'Auto 73 » au tout début de l'année 2003, exprimait de façon très pragmatique la question de la mobilité des personnes en risque d'exclusion : *« parce que sur ce territoire de la Savoie, les vallées sont hautes et rendent les liaisons difficiles, parce que les moyens de transport du fond de la vallée au pied des montagnes, là où peut se trouver l'emploi, sont compliqués alors pour aller travailler, il faut une voiture, un permis de conduire et un budget ! »*.

L'association est créée par des militants issus du milieu de la formation et de l'éducation, conscients de l'obstacle que représente l'absence de moyen de transport collectif ou individuel pour se maintenir ou accéder à l'emploi. La première action sera élaborée avec l'ANPE d'Albertville, soutenue par le Conseil général et les collectivités territoriales du bassin d'Albertville et du pays de la Maurienne.

L'objet de l'association est alors ainsi libellé :

« Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en risque d'exclusion, sur les questions de mobilité. »

L'association met à disposition des adhérents bénéficiaires, et pour un coût faible, des mobylettes, puis des voitures, afin de répondre à la demande immédiate de mobilité individuelle pour l'accès à un emploi. Jusqu'en 2008, elle salarie deux animatrices et étend son activité de location de véhicules sur tout le territoire de la Savoie : Maurienne, Tarentaise, Chartreuse et Chambéry Métropole.

En 2009, le directeur recruté a pour mission de développer les activités.

Aid'Auto 73 devient Mobil'Emploi 73.

Le projet s'est modifié, glissant de l'accompagnement individuel pour un besoin immédiat de véhicule à l'idée d'un dispositif qui prend en compte les freins personnels autant que les besoins d'un territoire spécifique. Le public concerné s'élargit et l'offre de services s'étoffe.

Le contexte de la révision du Projet Associatif

Les actions menées par l'association se sont développées durant les trois dernières années sur d'autres territoires, couvrant l'ensemble de la Savoie et installant des partenariats et des complémentarités en Haute Savoie et dans le nord de l'Isère.

Le nombre de salariés est passé de deux à fin 2008 à dix sept à fin 2012.

Le budget global a été multiplié par quinze durant cette même période.

Le Conseil d'Administration perçoit le besoin de maîtriser ce développement, d'ajuster la communication externe et de renforcer la gestion des ressources humaines. Il a souhaité engager une démarche de révision du projet de l'association afin de faciliter l'engagement de chacun autour de ses valeurs.

1 – Regard actualisé sur les missions

Lever les freins à la mobilité des personnes en situation de précarité.....

L'objet de l'association est redéfini lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'avril 2009 :

« mettre en œuvre des projets, des actions et des dispositifs permettant de lever les freins majeurs les plus souvent exprimés lors de la recherche, la reprise, le maintien en emploi ou l'accès à la formation : le manque de mobilité »

Le travail d'accompagnement des publics va au-delà des aides ponctuelles et vise une mobilité durable et autonome

La précarité peut venir de la personne concernée pour des raisons financières, de santé physique ou psychique, d'isolement, d'absence d'équipement ou de formation....elle peut aussi tenir à l'environnement géographique, à l'absence d'offre de transport collectif.....Cette précarité peut être sociale et/ou liée à des difficultés d'accès à l'emploi.

Une mobilité durable et autonome est la finalité souhaitée pour toute personne accompagnée.

...en étant un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire

L'association se définit comme « *acteur économique dont l'objet premier est social et dont les valeurs sont la solidarité et le partage* ». Elle est agréée « entreprise solidaire » en juillet 2010 et reconnue d'intérêt général par les services fiscaux en mai 2011.

Mobil'Emploi 73 prend en compte les particularités de chaque personne et de chaque territoire. Les dispositifs mis en place pour répondre aux besoins font de Mobil'Emploi 73 un acteur économique.

Les actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable....

Elles sont :

- économiquement utiles,
- socialement responsables,
- écologiquement respectueuses de l'environnement,
- et respectent une gouvernance démocratique.

...et sont associées aux valeurs associatives à une échelle territoriale adéquate

Cette offre globale est partagée et coordonnée avec divers partenaires sur un territoire pertinent et cohérent.

Les zones d'intervention se sont étendues là où les offres sont complémentaires et nécessaires en tenant compte des aspects géographiques et économiques (« sillon alpin »).

2 – Créativité et pragmatisme dans les dispositifs

Mobil'Emploi 73 s'adapte au travers de l'évolution des domaines d'activités mis en place.

L'association décline l'aide à la mobilité en différents dispositifs mis en adéquation avec un territoire.

Les dispositifs développés interviennent en complément des propositions faites par les Autorités Organisatrices de Transport et se sont étendus sur des territoires plus vastes.

Aide pour une mobilité immédiate

- mise à disposition de voitures, cyclomoteurs, vélos,
- transport micro-collectif

Formation

- école de conduite à statut associatif,
- cours de code renforcés,
- prise en main d'un cyclomoteur,
- ateliers mobilité,
- prévention et sécurité routière,

Accompagnement vers une mobilité autonome et durable

- diagnostic mobilité,
- liens avec les sites de covoiturage,
- aide pour un équipement individuel adapté : accès au microcrédit pour l'acquisition, assurance,
- information précise et disponible pour les transports collectifs et leurs tarifs

Innovation

L'association veut contribuer à l'élaboration de réponses innovantes aux problèmes de mobilité pour les personnes sur les territoires. En ce sens, elle s'adresse à tous les publics quand il s'agit de sécurité routière, de la réduction de la voiture solo, de l'emploi d'équipements peu consommateurs d'énergie, de covoiturage...

Les plateformes solidaires d'aide à la mobilité

Le concept de « Plateforme solidaire d'aide à la mobilité » s'est précisé au travers d'expérimentations diverses sur le territoire national et est porté par la FARE. Le réseau national anime une démarche d'essaimage de ce type de dispositifs.

Une Plateforme offre simultanément toute la gamme des services nécessaires en faveur de la mobilité des personnes en situation de fragilité sur un territoire. Elle est pleinement inscrite dans une démarche de développement durable, économiquement utile, socialement responsable et écologiquement respectueuse de l'environnement.

Cette offre globale est partagée et coordonnée avec divers partenaires sur un territoire jugé pertinent et cohérent.

Amener les personnes fragiles vers une mobilité durable et autonome nécessite plusieurs types d'intervention :

- une aide à un équipement individuel adapté par de la mise à disposition de véhicules, l'accès au microcrédit pour de l'acquisition,....
- une information précise et disponible sur les transports collectifs, leurs tarifs et les dispositifs mis en place : covoiturage, mise à disposition d'équipements, transport micro-collectif, aides diverses,.....
- de la formation : ateliers mobilité, préparation au permis de conduire,...
- une adaptation des réponses aux spécificités du territoire et aux besoins des entreprises.

Il faut alors systématiser les « diagnostics mobilité » afin d'élaborer un parcours et son accompagnement vers une mobilité autonome : une solution adaptée aux besoins de chacun, construite sur la durée et qui articule l'usage de divers outils.

Les Politiques Publiques et la place des initiatives

Les interventions du Législateur orientent les Politiques Publiques :

- La LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs) de décembre 1982, institue un « droit au transport » et introduit des préoccupations environnementales – moins d'énergie et moins de pollution. Il est mis en œuvre par les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) au travers des transports collectifs et des adaptations tarifaires.
- La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de décembre 2000, renforce les Plans de Déplacement Urbain, leur confiant l'animation locale et la cohésion sociale au travers de déplacements facilités. Les AOT doivent devenir des « animateurs du service public de mobilité durable » en proposant des alternatives diversifiées et crédibles à la voiture solo.
- La Loi de Lutte contre les Exclusions de 1998 et le Plan de Cohésion Sociale de 2005, complètent le dispositif RMI et visent une insertion sociale et professionnelle.

Mobil'Emploi 73 est attentive à l'évolution des besoins sur les territoires qu'elle a définis. En répondant aux appels à projet ou aux appels d'offre des Collectivités Territoriales, elle y accompagne les grandes orientations de ces Politiques Publiques en matière de droit au transport, d'environnement et de lutte contre les exclusions. Car si tous les publics peuvent y prétendre, les plus fragiles, les plus précaires n'ont ni les moyens financiers, ni les ressources culturelles, ni le niveau de formation, ni l'autonomie pour mettre en œuvre ces droits.

L'accompagnement des personnes doit éviter l'enfermement dans des actions réservées au public en insertion ; il doit faciliter l'intégration dans les dispositifs de droit commun destinés à tous en valorisant l'offre existante en terme de dessertes, d'horaires, de tarifs adaptés, en soutenant les personnes au niveau de la formation, de l'information, de leur adaptation.

Avec ses partenaires, l'association a un regard militant et participe à l'élaboration de réponses innovantes aux problèmes de mobilité eux-mêmes en constante évolution dans le but de mettre en œuvre « la mobilité pour tous ».

3 - Valeurs fondatrices et philosophie de l'action.

Ce qui à la fois dirige l'action et lui donne sens c'est la référence de l'association à ses valeurs. Mobil'Emploi 73 en a retenu plusieurs et les met en œuvre à la fois en interne et vis-à-vis des personnes accompagnées dans le cadre de ses actions.

La SOLIDARITE

C'est ce sentiment de responsabilité, l'esprit d'entraide, ce lien fraternel qui unit et engage moralement les uns par rapport aux autres. Solidarité et partage ont fondé la démarche des premiers bénévoles. Avec le temps le professionnalisme s'impose aux côtés de la dimension humaine de l'engagement.

LE PROFESSIONNALISME :

Le respect des personnes et de leur dignité demande des compétences, une technicité pour les professionnels qui travaillent au quotidien auprès de personnes en situation de précarité. Cela demande que l'association s'engage sur la voie de la formation pour son personnel. Ce professionnalisme constitue un gage de qualité de l'aide apportée.

ENGAGEMENT CITOYEN :

L'association est militante par nature et du fait de son histoire. Elle est composée de bénévoles (bonne volonté venant *de « bien » et de « vouloir »* soit « ceux qui veulent bien, et qui veulent le bien ») qui engagent leurs responsabilités non seulement en tant qu'administrateurs mais également en tant que citoyens. ; et avec tous développer un esprit d'initiative et rester un espace de créativité sociale.

NON DISCRIMINATION et LAÏCITE

Le respect des diversités et des cultures se traduit dans une approche des publics laïque et non discriminante, partagée par les membres du conseil d'administration et les salariés.

La laïcité est un fondement de la république en France (ne pas intervenir dans les convictions de chacun et l'égalité de tous devant la loi). Elle est basée sur la liberté de conscience de chaque citoyen. Il s'agit pour l'association de défendre pour elle-même et les personnes qu'elle accompagne cette même liberté de conscience.

LA LEGALITE

Elle régit les rapports entre les citoyens, l'organisation de la société. C'est la loi, et l'association se doit non seulement de transmettre cette valeur mais d'être exemplaire dans le respect de la législation.

L'HUMANISME

C'est le respect de la dignité humaine, le souci de l'autre, et la conviction que chacun possède en lui les capacités pour s'épanouir, réaliser sa propre intégration. La personne est actrice de son projet et l'association est là pour lui offrir les meilleures chances d'épanouissement et de développement. Ce respect se joue entre les adultes accompagnés par l'association mais aussi entre tous les membres qui la composent qu'ils soient salariés ou bénévoles.

4 - Nos partenaires

Mobil'Emploi 73 accompagne les grandes orientations des Politiques Publiques en matière de droit au transport et de lutte contre les exclusions. Ces partenariats publics font l'objet de conventions et de financements.

Les formes d'interventions et les modalités techniques, mais aussi les coopérations inter-associatives sont un enjeu majeur pour le développement du projet et la réponse aux besoins. Avec ses partenaires, l'association participe à l'élaboration de réponses innovantes aux problèmes de mobilité eux-mêmes en constante évolution.

5 - Une organisation associative adaptée et efficiente

L'Assemblée générale se compose de l'ensemble des adhérents de l'association. Garante du projet de l'association, elle élit parmi ses membres un Conseil d'administration.

Les administrateurs, membres du Conseil d'administration sont garants et engagés ; sous l'impulsion du Président ils assurent la pérennité de l'objet social. Ils définissent les orientations et assurent la fonction politique, employeur et gestionnaire. Ils sont responsables de la vie associative. Le Conseil d'administration peut se doter de commissions de travail thématiques.

L'association emploie des salariés qui mettent en œuvre le projet de l'association. Chacun œuvre dans le sens des objectifs du projet.